

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BENFELD ET ENVIRONS

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 5/11/2003.

\*

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I) DEMANDE D'ADOPTION DU PROCES-VERBAL ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

1) Séance ordinaire 25 septembre 2003  
(RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS n°57)

2) Désignation d'un secrétaire de séance

#### **II) FINANCES**

1) Demande d'adoption du budget supplémentaire 2003 :

- a) Budget principal « Administration générale »
- b) Budget annexe « ZAC »
- c) Budget annexe « Développement local »
- d) Budget annexe « Cinéma »
- e) Budget annexe « Assainissement »
- f) Budget annexe « Ordures ménagères »
- g) Budget annexe « voirie »
- h) Budget annexe « Equipement sportifs, culturels et sociaux »
- i) Budget annexe « Cours d'eau »

2) Demande d'adoption d'une décision modificative n°1 pour le budget  
« Eau ».

#### **III) ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Demande d'extension de compétence : transport intercommunal et taxi à la carte.
- 2) Demande d'acquisition de 16 appareils respiratoires isolant (ARI) et accessoires.

#### **IV) EAU**

- 1) Information sur le rapport d'exploitation sur l'eau pour 2002.

## **V) ASSAINISSEMENT**

- 1) Demande d'autorisation de lancement d'une procédure marché public pour les travaux d'assainissement rue du Général de Gaulle à KERTZFELD
- 2)
- 3) Demande d'autorisation de lancement d'une procédure de marché public pour la télégestion de 17 postes de pompage.

## **VI) DEVELOPPEMENT LOCAL**

- 1) Demande de lancement d'un FISAC

### **VII) Parc de Matériel Intercommunal**

- 1) Demande d'adoption d'un emprunt pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction de l'atelier intercommunal
- 2) Acquisitions NIEDERFELD : modifications parcellaires

## **VIII) PETITE ENFANCE – JEUNESSE**

- 1) Demande d'adoption du Contrat petite enfance
- 2) Demande d'adoption de l'indemnité de jury pour la construction d'un périscolaire à BENFELD.

## **IX) VOIRIE**

- 1) Demande d'adoption de deux emprunts pour la rue du Rhin à KOGENHEIM.

## **X) SCS**

- 1) Demande de délégation de maîtrise d'ouvrage pour une zone de loisirs à WESTHOUSE

Le Conseil de la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS s'est réuni, en séance ordinaire, le 5 novembre 2003 à 20 H, sur convocation régulière en

date du 28/10/2003 au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Mme Esther SITTLER, Présidente.

## **APPEL DES DELEGUES PRESENTS**

### **PRESIDENTE :**

Esther SITTLER (pouvoir de M. Robert SCHNEIDER)

### **VICE-PRESIDENTS :**

Jacques HELFTER  
Auguste SCHNAITER  
Denis SCHULTZ  
Claude WISSENMEYER  
Robert LUSTIG

### **CONSEILLERS :**

Eric MAYER  
André WETZEL  
Michèle SCHWEMLING, déléguée suppléante de Jean-Paul BAUMANN  
Daniel MESSMER  
Michel MEUNIER  
Jean-Jacques BREITEL, délégué suppléant de Bernard WEBER  
Lydie SIPP  
Fernand BURCKEL  
Francine FROMENT  
Michel KOCHER  
Marianne MULLER, déléguée suppléante de Martine LIMACHER  
Jean-Claude ROHMER  
Jean-Marie GRUNERT  
Jean-Paul BRUGGER  
Roger KIEFFER  
Rémy WILLMANN  
Suzanne WENDLING  
Léon HAAG

**Excusé(s):**

Martine LIMACHER  
Jean-Paul BAUMANN  
Robert SCHNEIDER  
Gaston SCHMITT

**Pouvoir(s):**

Robert SCHNEIDER à Mme SITTLER.

Conseillers en fonction	Conseillers titulaires présents	Conseillers suppléants présents	Nombre de pouvoirs	Excusés
26	21	03	01	04

**Assistaient en outre à la séance :**

Mme Patricia GOELLER, Trésorière  
M. BRAUN, Responsable de l'antenne locale du département  
MM. ROEHRIG et ANSELM, SDEA  
M. Pascal HERBER, chef d'exploitation - Lyonnaise des Eaux  
M. SCHULTHEISS, Chef de Centre – Lyonnaise des Eaux  
M. Jean-Frédéric TUEFFERD, journaliste aux Dernières Nouvelles d'Alsace

**Se sont excusés :**

M. Roland BRENDLE, Conseiller général  
Mme WUILLAI, Principale du collège  
MM. KLEIN et CHARLIER, BEREST  
M. Hubert BUTZ, Directeur technique, SDEA  
M. LAGRANDEUR, Ingénieur DDE  
M. DI DIO BALSAMO, Ingénieur DDAF

**Services internes :**

M. Philippe GRUSSENMEYER, Directeur  
M. Claude LEFEVRE, Directeur adjoint  
M. Gilles PETITDEMANGE, Agent de développement.

La Présidente, Esther SITTLER, souhaite la bienvenue aux personnes présentes

Et ouvre la séance à 20H 10.

**I) DEMANDE D'ADOPTION DU PROCES-VERBAL**

**1) Séance ordinaire du 25 septembre 2003**

**(Recueil des actes administratifs n°57 )**

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

## **COMMUNIQUES DE LA PRESIDENTE :**

Prochain Conseil le 11/12 à 18H00 à MATZENHEIM (suivi du repas de Noël)

Le RAM est ouvert. Inauguration prévue le 5/12.

### **2) Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Madame la Présidente indique que le code général des collectivités territoriales impose de nommer au moins un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire (articles L.5211-1 et L.2121-15).

Monsieur Rémy WILLMANN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

## **II ) FINANCES**

### **1) Demande d'adoption du budget supplémentaire 2003**

M. Jacques HELFTER, Vice-Président et Président de la Commission des Finances, retrace les grandes lignes du budget supplémentaire 2003, caractérisé notamment par la baisse de plus de 45.000 € de la dotation globale de fonctionnement (DGF) .

## **LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 29 octobre 2003 ;

**ADOpte**

**1) LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2003** arrêté aux chiffres suivants :

#### **Budget principal «Administration Générale»**

Recettes de fonctionnement : + 39.420,00 €

Dépenses de fonctionnement : + 39.420,00 €

Recettes d'investissement : + 32.935,00 €

Dépenses d'investissement : + 32.935,00 €

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Budget annexe «ZAC»**

Recettes de fonctionnement :	+ 2.300,00 €
Dépenses de fonctionnement :	+ 2.300,00 €
Recettes d'investissement :	+ 30.220,00 €
Dépenses d'investissement :	+ 30.220,00 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE****Budget annexe «Développement Local»**

Recettes de fonctionnement :	0,00 €
Dépenses de fonctionnement :	0,00 €
Recettes d'investissement :	+ 200.400,00 €
Dépenses d'investissement :	+ 200.400,00 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE****Budget annexe «Cinéma»**

Recettes de fonctionnement :	— 2.700,00 €
Dépenses de fonctionnement :	— 2.700,00 €
Recettes d'investissement :	+ 23.575,76 €
Dépenses d'investissement :	+ 23.575,76 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE****Budget annexe «Jeunesse - Enfance»**

Recettes de fonctionnement :	— 11.920,00 €
Dépenses de fonctionnement :	— 11.920,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE****Budget annexe «Assainissement»**

Recettes d'exploitation :	+ 57.246,00 €
Dépenses d'exploitation :	+ 57.246,00 €
Recettes d'investissement :	+ 50.000,00 €
Dépenses d'investissement :	+ 50.000,00 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE****Budget annexe «Ordures Ménagères»**

Recettes d'exploitation :	+ 15.000,00 €
Dépenses d'exploitation :	+ 15.000,00 €
Recettes d'investissement :	0,00 €
Dépenses d'investissement :	0,00 €

**ADOPTE A LA MAJORITE**

(par 24 voix POUR et une abstention (Mlle FROMENT))

**Budget annexe «Voirie»**

Recettes de fonctionnement : + 491.800,53 €  
Dépenses de fonctionnement : + 491.800,53 €  
Recettes d'investissement : + 1.029.510,52 €  
Dépenses d'investissement : + 1.029.510,52 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Budget annexe «Equipements Sportifs, Culturels et Sociaux»**

Recettes de fonctionnement : + 818.921,73 €  
Dépenses de fonctionnement : + 818.921,73 €  
Recettes d'investissement : + 848.421,73 €  
Dépenses d'investissement : + 848.421,73 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Budget annexe «Cours d'Eau»**

Recettes de fonctionnement : 0,00 €  
Dépenses de fonctionnement : 0,00 €  
Recettes d'investissement : 0,00 €  
Dépenses d'investissement : 0,00 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**DE CONFIRMER** la durée d'amortissement du cinéma à BENFELD à 25 ans.

**2) Budget annexe EAU 2003,**

**demande d'adoption de la décision modificative n° 1**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Après en avoir délibéré,**

**VU** l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 29 octobre 2003 ;

**ADOPTE**

**1) LA DECISION MODIFICATIVE N°1** au budget annexe "EAU", exercice 2003, arrêtée aux chiffres suivants :

**SECTION D'EXPLOITATION**

**Dépenses**

Article 023 - Virement à la section d'investissement + 6.310,00 €  
*ce qui porte le total de ce compte à 790.810,00 €*

**Recettes**

Article 777 - Quote-part subvention  
d'investissement virée au résultat + 6.310,00 €

*ce qui porte le total de ce compte à 56.560,00 €*

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **Dépenses**

Article 13912 - Subventions d'investissement Région + 180,00 €  
*ce qui porte le total de ce compte à 7.140,00 €*

Article 13918 - Autres+ 6.130,00 €  
*ce qui porte le total de ce compte à 45.175,00 €*

Article 1641 - Emprunts en euros + 15,00 €  
*ce qui porte le total de ce compte à 162.015,00 €*

Article 020 - Dépenses imprévues — 15,00 €  
*ce qui porte le total de ce compte à 4.785,00 €*

### **Recettes**

Article 021 - Virement de la section d'exploitation + 6.310,00 €  
*ce qui porte le total de ce compte à 790.810,00 €*

## **III) ADMINISTRATION GENERALE**

### **1) Demande d'extension de compétence : transport intercommunal et taxi à la carte.**

Les élus de la COCOBEN sont préoccupés des difficultés rencontrées par de nombreuses personnes pour leurs déplacements quotidiens. Leur volonté est d'apporter un service adapté à ces besoins spécifiques et de faciliter la vie de tous les jours de la population. Il est donc proposé de mettre en place un mode de transport à la carte comme cela existe déjà dans d'autres EPCI (MARCKOLSHEIM, VILLÉ, OBERNAI, SAVERNE...).

Le mode de transport fonctionne à la demande, par taxi, pour tout déplacement à l'intérieur du périmètre de la COCOBEN moyennant un coût limité par trajet pour l'utilisateur. La différence entre le prix réel de la course et le prix payé par l'utilisateur est prise en charge par la Communauté de Communes. Ce service à la population est subventionné par le Département. La subvention du Département est fixée à 50% du déficit à charge de l'EPCI et plafonnée à 30% des dépenses totales d'exploitation.

Mme SITTLER expose qu'en vue de l'organisation d'un service de transport à la demande de type « taxi à la carte », il est impératif que la Communauté de Communes se dote de la compétence correspondante et demande au Conseil Général du Bas-Rhin, organisateur de plein droit des services de transports à la demande et des services de transport routier non urbain de personne en vertu de l'article 29 de la loi d'orientation des transports intérieurs du 30 décembre 1982, une délégation pour l'organisation d'un service public de transport à la demande.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**OUI** l'exposé de Mme la PRESIDENTE,

**VU** l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales

**SOLLICITE** de la part des communes membres l'extension des compétences de la Communauté de Communes en vue de l'organisation d'un service de transport à la demande :

« Transport à la demande par délégation du Conseil Général du Bas-Rhin »

**NOTIFIE** la présente délibération aux communes membres afin qu'elles se prononcent sur ce transfert selon les modalités prévues à l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales.

**DEMANDE** à Monsieur le Préfet de bien vouloir décider de la modification de ces statuts par voie d'arrêté conformément à l'article L.5211-17 sous réserve de l'accord des communes membres.

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention qui en découle avec le Département du Bas-Rhin.

**SOLLICITE** l'accord du Conseil Général du Bas-Rhin sur la délégation de compétence « transport à la demande ».

## **2) Demande d'acquisition de 16 appareils respiratoires isolant (ARI) et accessoires.**

Mme la PRESIDENTE expose que cette acquisition est obligatoire au regard de la réglementation en vigueur pour les communes hors départementalisation et non encore équipées, soit 8 communes. BENFELD et HUTTENHEIM sont départementalisés et KERTZFELD est déjà équipé.

Le coût estimatif s'élève à 20 053,12€ HT. Il comprend les ARI, les sacs de protection et les bouteilles d'air. L'entretien et le remplissage de ces bouteilles seront ensuite à la charge des communes. Les lignes de vies et les avertisseurs FIREFLY II font également partis de l'équipement obligatoire. Ces avertisseurs permettent de détecter rapidement un monôme en détresse.

Mme Lydie SIPP s'enquiert d'une acquisition complémentaire d'avertisseurs FIREFLY II en complément de l'équipement préexistant des ARI.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE D'ACQUERIR** l'équipement sus défini pour un montant total de 20 053,12€ HT, soit 2 506,64€ HT par commune.

**DECIDE EGALEMENT D'ACQUERIR** deux avertisseurs FIREFLY II en plus pour la commune de KERTZFELD pour un montant estimatif de 290€HT

**AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer le bon de commande et tout acte nécessaire à la concrétisation de cet achat.

**SOLLICITE** toutes les subventions possibles pour cette acquisition du département, de la région, de l'Etat et de tout autre organisme.

#### **IV) EAU**

##### **1) Compte-rendu financier 2002 de la SEMDEA du BAS-RHIN.**

OUI l'exposé de M. SCHNAITER,

Le Conseil de Communauté,

PREND ACTE des résultats d'exploitation 2002 de la SEMDEA du BAS-RHIN au titre de la gestion du service « eau », arrêtés aux chiffres suivants :

En charges :	805 571,39€
En Produits	854 640,36€

Soit un excédent de produits de 49 068,97€

#### **V) INFRASTRUCTURES**

- 1) Demande d'autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offre pour les travaux d'assainissement rue du Gal De Gaulle à KERTZFELD.

M. SCHNAITER explique que cette opération s'inscrit dans le contrat pluriannuel 2003-2004 signé entre le Département, l'Agence de l'Eau et la Communauté de Communes de BENFELD et ENVIRONS.

Elle consiste en la réalisation d'une première tranche de travaux qui résulte de la modélisation des réseaux d'assainissement effectuée par le bureau d'études de la DDAF du BAS-RHIN.

Cette première tranche doit permettre la pose d'un collecteur de DN 1200 mm, rue du Gal de GAULLE à KERTZFELD, ainsi que d'un déversoir d'orage et une conduite de rejet en profil jusqu'à la SCHEER.

Le devis estimatif s'établit comme suit :

Estimation des travaux :	501 818,00€
Provision pour ingénierie, essais et divers :	33 182,00€

**TOTAL HT :** **535 000€**

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**ADOpte** la réalisation des travaux d'assainissement à KERTZFELD, rue du Gal de GAULLE, dans le cadre du contrat de pluriannuel 2003-2004 susvisé pour un coût estimatif total de 535 000€ HT.

**ADOpte** le plan de financement suivant :

**DEPENSES :**

Estimation des travaux :	501 818,00€
Provision pour ingénierie, essais et divers :	33 182,00 €
TOTAL :	535 000€

**RECETTES :**

Subvention du Département :	74 000€
Emprunt :	461 000€
Total :	535 000€

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE à lancer la procédure d'appel d'offres conformément au code des marchés publics et à signer le marché de travaux à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

**2) Demande d'autorisation de lancement d'une procédure de marché public pour les travaux d'équipement en télégestion de 17 postes de pompage.**

M. SCHNAITER expose que cette opération, réalisée hors contrat pluriannuel, bénéficie néanmoins de l'aide de l'agence de l'eau et du département.

Mme la PRESIDENTE tient à remercier M. INGWILLER, Conseiller général, pour son appui pour l'obtention de cette subvention ainsi que M. Philippe RICHERT, Président du Conseil Général.

Cette opération consiste à équiper d'appareils de télégestion les postes de relèvement et de refoulement. 17 postes seront à équiper.

Ces équipements permettent de :

-retransmettre en temps réel les défauts et alarmes (défauts pompes, manque de tension etc.)

-sécuriser les quartiers et éviter les inondations des caves en cas de panne des installations (déversoirs condamnés). Exemples : rue de la Forêt à HUTTENHEIM et rue de STOTZHEIM à KERTZFELD .

-prévoir une gestion ultérieure plus fine si des études devaient démontrer un intérêt à un système de pilotage plus poussé avec prise en compte de l'aval, de la pluviométrie.

Le devis estimatif s'établit comme suit :

Télégestion programme 2003 :	76 000€
Télégestion programme 2004 :	60 000€
TOTAL HT :	136 000€

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE** la réalisation des travaux d'équipement en télégestion de 17 postes de pompage, pour un coût estimatif total de 136 000€ HT ;

**ADOPTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

<b>DEPENSES :</b>	
Télégestion programme 2003 :	76 000€
Télégestion programme 2004 :	60 000€
TOTAL :	136 000€

<b>RECETTES :</b>	
Subventions du département :	
Télégestion programme 2003 :	30 400€
Télégestion programme 2004 :	21 000€

Subventions de l'Agence de l'eau :	
Télégestion programme 2003 :	30 400€
Télégestion programme 2004 :	21 000€
Autofinancement :	33 200€
TOTAL :	136 000€

**AUTORISE** Mme la PRESIDENTE à lancer la procédure d'appel d'offres conformément au code des marchés publics et à signer le marché de travaux à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## **VI) ECONOMIE**

### **1) Demande de réalisation d'une Opération de type FISAC (Fonds d'Intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce)**

Le 12 décembre 2001, le Conseil de Communauté avait pris une délibération demandant à Monsieur le Préfet la mise en place d'une ORAC (Opération de restructuration de l'Artisanat et du Commerce) sur le secteur de BENFELD. Cependant, suite à la remise en cause des élections municipales de BENFELD au printemps 2002, la Direction Régionale du Commerce et de l'Artisanat (DRCA), qui instruit les dossiers, n'a pas souhaité s'engager plus en avant dans la démarche. Elle estimait nécessaire, pour tout préalable, l'engagement de la future Municipalité de BENFELD, avec inscription des crédits au budget de la Ville, pour des opérations d'accompagnement concrètes au niveau du bourg-centre.

Suite aux nouvelles élections de BENFELD, la Communauté de Communes a repris contact avec la DRCA qui lui a fait part de la mise en œuvre, à compter du printemps

2003, d'un nouveau dispositif de type FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) aux modalités plus larges et intéressantes. Le FISAC est un outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services. Il vise en priorité à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité, principalement de très petites entreprises.

D'une part, le FISAC propose pour les collectivités publiques, 50% d'aide au titre du fonctionnement (études, recrutement d'un animateur, opérations collectives de communication et de promotion) et 20% au titre de l'investissement (achat de locaux d'activités, signalétique, équipement facilitant l'accès aux espaces commerciaux, halles, marchés...). D'autre part le FISAC propose des aides directes aux entreprises : 20% au titre de la rénovation de vitrines et des équipements destinés à assurer la sécurité des entreprises (sous réserve d'une participation financière à égalité de la Communauté de Communes).

Tout comme pour l'ORAC, une étude préalable complémentaire à l'étude réalisée en 2000 par le CAUE sera nécessaire, notamment en matière de comportement d'achat des consommateurs. Cette étude pourra être subventionnée à 50% au titre du FISAC et à 30 % par le Conseil Général.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**CONSIDERANT** l'avis favorable de l'Union des Commerçants et Artisans de BENFELD et Environs (UCAB) pour la mise en place d'un tel dispositif de soutien ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable des partenaires techniques, Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin, Chambre de Métiers d'Alsace, émis lors des réunions de concertation des 9 juillet et 14 octobre dernier ;

**VU** l'avis favorable de la Commission Economie du 14 octobre 2003 ;

**APPROUVE** la réalisation d'une Opération de type FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), en lieu et place d'une opération de type ORAC ;

**SOLLICITE** la mise en place d'une Opération de type FISAC sur le territoire de la Communauté de Communes, auprès des différents partenaires et notamment la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat ;

**DECIDE** la réalisation d'une étude préalable de faisabilité, pour un coût estimatif de 20.000 € ;

**SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général et de tout autre organisme ;

**AUTORISE LA PRESIDENTE** à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

## **VII) PARC DE MATERIEL INTERCOMMUNAL**

### **1) Conclusion d'un emprunt de 151 435€ pour l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du futur atelier/hall de stockage du parc de matériel intercommunal.**

M. Robert LUSTIG expose que dans le cadre de la construction du futur hall de stockage, il convient de conclure un emprunt de 151 435€ pour l'acquisition des terrains. Les banques suivantes ont été consultées :

Les établissements de crédit consultés par lettre du 7 octobre 2003 sont la Caisse d'Epargne, la Caisse de Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et Dexia Crédit Local.

Les taux fixes proposés pour un emprunt principal de 151.435 € sur 10 ans sont les suivants :

▶ Caisse d'Epargne :	3,90 %
▶ Caisse de Crédit Mutuel :	3,95 %
▶ Crédit Agricole :	4,00 %
▶ <b>Dexia Crédit Local :</b>	<b>3,90 %</b>

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité (moins une abstention : Rémy WILLMANN),**

**APRES** avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat et des pièces y annexées établis par DEXIA CREDIT LOCAL, agissant tout pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale DEXIA MA, société régie par les articles L.515-13 à L.515-33 du Code monétaire et financier ;

**DECIDE**

### **Principales caractéristiques de l'emprunt**

**Montant :** 151.435 EUR

**Durée :** 10 ans

**Objet du prêt :** Acquisition des terrains destinés à accueillir le futur hall de stockage du parc de matériel intercommunal

#### **CONDITIONS FINANCIERES**

**Taux Fixe :** 3,90 %

**ECHEANCE(S)**

**Périodicité :** trimestrielle

**Mode d'amortissement :** amortissement constant

## Etendue des pouvoirs du signataire

**Mme Esther SITTLER, Présidente**, est autorisée à signer le contrat de prêt et est habilitée à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

## 2) Modifications parcellaires pour les acquisitions au « Niederfeld » pour l'atelier intercommunal

M. Robert LUSTIG expose que à des modifications cadastrales, les parcelles acquises par la Communauté de Communes en vue de la construction d'un atelier intercommunal, ont fait l'objet de modifications mineures.

Il s'agit de les valider par délibération du Conseil de Communauté.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Mme la Présidente à acquérir les parcelles nécessaires suivantes :

<b>Section</b>	<b>N° Parcelles</b>	<b>Superficie</b>	<b>Propriétaire</b>
AL	87	3a05	Denis STOECKLE – Benfeld
AL	Sans numéro	6a44	Département Bas-Rhin
AL	88	8a94	Christiane Rey épouse Armand Klein
AL	89	10a35	Christiane Rey épouse Armand Klein
AL	90	11a72	Christiane Rey épouse Armand Klein (Griesheim/souffel)
AL	91	10a51	SCI CROVISIER – Herbsheim
AL	92	11a72	SCI CROVISIER - Herbsheim
AL	93	11a55	Louis-Paul MENTZLER – Benfeld
AL	94	12a15	SAREST
AL	95	12a15	SAREST
AL	96	10a89	SAREST
AL	127	7a81	SAREST
AL	98	16a32	SAREST
AL	97	0,44a	Mme HEINRICH Martine née RUDLOFF & Epx Richard RUDLOFF - Benfeld

Pour mémoire : situation ancienne :

<b>N°Parcelles</b>	<b>Superficie</b>	<b>Propriétaire</b>
2770	2a85	Denis STOECKLE – Benfeld
2773	6a44	Département Bas-Rhin
2776	8a83	Christiane Rey épouse Armand Klein
2779	10a47	Christiane Rey épouse Armand Klein
2782	11a06	Christiane Rey épouse Armand Klein (Griesheim/souffel)
2785	10a03	SCI CROVISIER – Herbsheim
2789	11a82	SCI CROVISIER - Herbsheim
3044	11a53	Louis-Paul MENTZLER – Benfeld
3045	11a65	SAREST
2801	12a07	SAREST
844	10a42	SAREST
936	7a60	SAREST
3072	16a35	SAREST
2804	0,51a	René RUDLOFF epx Marie SAETTEL - Benfeld

**AUTORISE** Mme la Présidente à négocier au meilleur prix l'acquisition des parcelles susvisées

**AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentante à signer les actes de vente y afférents.

**PREND** en charge les frais inhérents (notaire, géomètre...)

**AUTORISE** Mme la Présidente à consulter trois architectes pour ce projet, dans le cadre de la maîtrise d'œuvre dans le respect des règles du code des marchés publics.

## **VIII) Développement local « Communication/Social/Culture »**

### **1) Demande de conclusion d'un Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales.**

M. SCHULTZ expose que dans le cadre de la politique enfance de la Communauté de Communes, il a été proposé de conclure un Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Les conclusions de l'enquête Petite Enfance menée par la Mutualité Sociale Agricole Alsace (MSA) et les réflexions de la Commission ont débouché sur la proposition d'un programme d'actions, pour les 0-6 ans. La reprise des actions du Contrat Enfance de la Ville de BENFELD et la création d'un relais assistantes maternelles sont ainsi présentes dans le « Schéma de Développement » à approuver. Ce contrat avec la CAF nous permet de bénéficier, pour ces actions d'un taux de subvention de 66,25%. Les actions futures pourront être intégrées à ce contrat par avenant. De plus, depuis peu, ce genre de contrat peut bénéficier d'un dispositif prévoyant la co-signature avec la CAF et la MSA. La MSA vient alors

légèrement abonder le taux de subvention de la CAF, en fonction de la part des ressortissants du régime agricole.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VU** l'avis favorable de la Commission Développement Local « Communication/Social/Culture » du 7 octobre 2003 ;

**APPROUVE** la conclusion d'un Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;

**ADOpte**, le schéma de développement joint en annexe ;

**SOLLICITE**, la CAF et la Mutualité Sociale Agricole Alsace (MSA) en vue de bénéficier des nouvelles dispositions prévoyant la co-signature de ces contrats avec la CAF et la MSA ;

**AUTORISE LA PRESIDENTE** à signer tout document nécessaire à la conclusion d'un Contrat Enfance.

**2) Demande d'adoption des indemnités de jury pour la construction d'un périscolaire à BENFELD.**

M. SCHULTZ expose qu'il convient d'adopter les indemnités du jury dans le cadre de la construction d'un périscolaire à BENFELD comme suit :

M. Jean-Claude GREBERT, architecte : 270€ HT

M. Jacques SCHNEIDER, architecte : 230€ HT

Hors frais de déplacement (0,502€/km)

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**FIXE LES INDEMNITES DE JURY** pour la construction d'un périscolaire à BENFELD comme suit :

M. Jean-Claude GREBERT, architecte : 270€ HT

M. Jacques SCHNEIDER, architecte : 230€ HT

Hors frais de déplacement (0,502€/km)

**IX) INFRASTRUCTURES**

**1) Conclusion de deux emprunts pour le financement des travaux de voirie à KOGENHEIM, rue du Rhin.**

**a) Conclusion d'un emprunt principal de 268.500 € auprès de la**

## CAISSE DE CREDIT MUTUEL REGION DE BENFELD

M. Auguste SCHNAITER, Vice-Président, expose à l'assemblée que, dans le cadre de la convention de mandat avec la commune de KOGENHEIM relative aux travaux de voirie dans la rue du Rhin, il y a lieu de réaliser deux emprunts pour assurer le financement de l'opération.

Les établissements de crédit consultés par lettre du 13 octobre 2003 sont la Caisse d'Épargne, la Caisse de Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et Dexia Crédit Local.

Les taux fixes proposés pour un emprunt principal de 268.500 € sur 15 ans sont les suivants :

▶ Caisse d'Épargne :	4,17 %
▶ <b>Caisse de Crédit Mutuel :</b>	<b>4,00 %</b>
▶ Crédit Agricole :	4,20 %
▶ Dexia Crédit Local :	4,26 %

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

Après en avoir délibéré,

### DECIDE

**1) DE CONCLURE** un emprunt principal de 268.500 € (somme en toutes lettres : DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CINQ CENTS) auprès de la CAISSE DE CREDIT MUTUEL REGION DE BENFELD, Place de la République à BENFELD (67230) pour le financement des travaux de voirie à KOGENHEIM, rue du Rhin, aux conditions suivantes :

▶ Montant :	<b>268 500 €</b>
▶ Taux :	<b>Fixe à 4,00 %</b>
▶ Durée :	<b>15 ans</b>
▶ Date de versement des fonds :	<b>immédiate</b>
▶ Date de la première échéance :	<b>28 février 2004</b>
▶ Remboursement : par trimestrialités constantes en capital et intérêts de	<b>5.972,63 €</b>
▶ Commission - frais :	<b>néant</b>

- ▶ Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance sous réserve d'un préavis d'un mois et du paiement éventuel d'une indemnité actuarielle uniquement en cas de baisse des taux sur le marché au moment du remboursement anticipé.

## **AUTORISE**

**2) LA PRESIDENTE** à signer le contrat de prêt à intervenir avec la CAISSE DE CREDIT MUTUEL REGION DE BENFELD, sur la base des conditions susvisées.

### **X) Equipements Sociaux Culturels et Sportifs**

#### **1) Demande d'adoption d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'une Zone de Loisirs à WESTHOUSE**

M. SCHULTZ expose que les statuts de la Communauté des Communes de Benfeld prévoient la possibilité de procéder à une maîtrise d'ouvrage déléguée en matière de travaux de voirie pour le compte des communes qui en font la demande.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VU** la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée

**VU** la délibération du Conseil Municipal de WESTHOUSE demandant à la Communauté des Communes de Benfeld de se voir déléguer la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'aménagement d'une zone de loisirs à WESTHOUSE en date du 4 novembre 2003.

**VU** le projet de convention à intervenir relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté des Communes de Benfeld pour les travaux susvisés;

**ACCEPTE** de se charger de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux ci-dessus visés dans les conditions fixées par la convention de mandat à intervenir.

**AUTORISE** Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention de mandat et tous les actes de la procédure y relative (contrat de maîtrise d'œuvre, marché de travaux...)

**SOLLICITE** les subventions les plus élevées possibles du Département, de la Région et de tout autre organisme dans le cadre de ces travaux.

La PRESIDENTE,  
Esther SITTLER

Le Secrétaire Elu,  
Rémy WILLMANN

Le Secrétaire Administratif,  
Philippe GRUSSENMEYER